Une assistance pour le nettoyage et l'assainissement est disponible pour les maisons endommagées par les inondations

Release Date: Juillet 30, 2023

Si votre logement a été endommagé par les récentes inondations dans le Vermont mais vous pouvez toujours y vivre en toute sécurité, la FEMA peut être en mesure de fournir jusqu'à 300 $ pour aider au nettoyage. Cette assistance pour le nettoyage et l'assainissement a pour objet d'aider les propriétaires et les locataires à lutter rapidement contre la contamination du fait des inondations afin d'éviter des pertes supplémentaires et des problèmes de sécurité.

Vous pouvez bénéficier de cette aide si :

- Vous habitez les comtés de Caledonia, Chittenden, Lamoille, Orange, Orleans, Rutland, Washington, Windham ou Windsor.
- Une inspection de la FEMA confirme que votre maison a subi des dommages du fait d'une catastrophe ; ou, si vous êtes locataire, l'inspection signale que des actions de nettoyage sont nécessaires ou ont déjà été effectuées.
  - Si vous avez déjà procédé au nettoyage, conservez vos reçus de fournitures, de matériel ou d'aide rémunérée.
- Les dommages ne sont pas couverts par votre assurance.
- La FEMA détermine que votre résidence principale endommagée par la catastrophe peut être occupée en toute sécurité.

Pour savoir quoi faire en cas de moisissures dans votre logement, consultez fema.gov/fact-sheet/mold-problems-and-solutions .

Pour vous inscrire pour bénéficier de l'aide de la FEMA, consultez DisasterAssistance.gov, téléchargez l'application de la FEMA ou appelez le 1-800-621-3362. Si vous utilisez le service de relais vidéo (VRS), le service téléphonique sous-titré ou autres, veuillez en communiquer le numéro à la FEMA lorsque vous faites votre demande.

La FEMA s'engage à garantir que l'assistance en cas de catastrophe est attribuée équitablement, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, le genre, l'âge, la situation de handicap, la maîtrise de l'anglais ou la situation économique. Tout survivant d'une catastrophe ou membre du public peut contacter le Bureau des droits civiques de la FEMA s'il estime être victime de discrimination. Le bureau des droits civiques de la FEMA peut être contacté sans frais au 833-285-7448. Des opérateurs multilingues se tiennent à votre disposition.